

DEMANDES DE SUBVENTION

Le MAIRE. - Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter trois demandes de subvention émanant, la première de M. François DIJOUX qui est un fils de chez nous et je dois dire qu'il a beaucoup de mérite.
Voici la lettre qu'il m'a adressée:

Marseille le 2 Août 1960

François DIJOUX, Etudiant près de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix - Cité Universitaire St-Charles
Marseille IIIe

à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS - REUNION -

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous soumettre la copie certifiée conforme de la lettre que m'a adressée ce 25 Juillet M. le Directeur du C.R.U.E.E. et de l'U.N.E.R.I. Vous voudrez bien trouver également ci-jointe la copie d'une des circulaires adressée aux invités.

A l'occasion de chaque Séminaire de la Méditerranée, le Gouvernement Italien adresse des invitations aux Associations Générales d'Etudiants appartenant à des pays sous-développés ou en cours de récente et rapide expansion économique et sociale. Il retient également les candidatures jugées par lui valables d'étudiants appartenant à des pays pas invités officiellement. Au cours du séjour en Italie de nombreuses conférences, réceptions et manifestations officielles sont prévues, tant en ce qui concerne le Gouvernement italien que les grandes entreprises italiennes et la civilisation italienne en général. Une étude concernant les différents problèmes dont l'enseignement afférents aux pays sous développés est effectuée. A la fin du stage des rapports sont rédigés. Ils seront ensuite transmis aux différents offices et consulats italiens.

C'est la première fois qu'un étudiant Réunionnais est invité à ce Séminaire international. Je pense qu'il se doit de ne pas décevoir les organismes qui l'ont invité afin d'envisager pour le prochain Séminaire une invitation officielle en faveur de l'association générale des Etudiants Réunionnais de France (A.G.E.R.F.). Malheureusement cette année le Gouvernement Italien ne peut accorder aucune bourse ou subvention, en raison de sa qualité d'individuel, pour contribuer aux différents frais de voyage et de représentation nécessités par mon intervention à ce Séminaire. C'est pourquoi, je me permets de faire appel à votre haute bienveillance afin d'obtenir une aide de la Commune de Saint-Denis.

Je me propose, dans la mesure de mes possibilités immédiates, de vous faire parvenir un compte rendu de mon séjour d'études en Italie qui pourrait être publié par la presse Réunionnaise. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me donner avis et conseils à ce sujet, comme je dois partir pour Rome ce 20 Août, je vous serais très obligé de me faire parvenir une réponse le plus tôt possible.

Je vous remercie dès à présent pour tout ce que vous voudrez bien faire pour moi et, aussi pour tous les étudiants Réunionnais de France, et je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations bien respectueuses./.

Signé: F. DIJOUX.

./...

2°) Lettre de M. MARTIN, Président de la Nouvelle Société Philharmonique de Saint-Denis.

Saint-Denis, le 18 Août 1960

Monsieur le Maire,

Notre Société, après un laps de temps assez long nécessaire à sa mise en route, a mis sur pied un programme de concerts dont le premier devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Mais nul ne l'ignore et vous, Monsieur le Maire, moins que tout autre que pour démarrer une Société de ce genre il faut un minimum de moyens matériels; or, ces moyens nous manquent actuellement malgré les cotisations réclamées aux membres actifs de notre Société.

C'est à ce sujet que je viens aujourd'hui solliciter de votre bienveillance l'obtention d'une subvention qui nous permettrait l'achat de quelques instruments de musique, de papiers et de partitions.

Connaissant l'intérêt que vous portez à notre jeune Société (vous en êtes d'ailleurs président d'honneur), je suis persuadé que ma demande trouvera en vous un écho favorable et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération./.

Le Président,
Signé: P. MARTIN.

Après échange de vue le Conseil, à l'unanimité:

- 1°) décide l'octroi d'une subvention de 50.000 F à M. DIJOUX;
- 2°) regrettant que le Président de la Société Philharmonique, cependant rénovée sur l'initiative du Conseil Municipal et sous l'autorité du Maire n'ait pas accepté d'associer cette société à une manifestation publique ainsi qu'il en avait été prié,

décide l'inscription au budget 1961 d'une subvention de 50.000 F à la Nouvelle Société Philharmonique.

LE MAIRE. - Messieurs, vous savez que la plus ancienne des associations du Département, c'est la Société Ouvrière dont le Siège est à Saint-Denis. Le local qui lui sert de siège est mis la plupart du temps, gracieusement à la disposition des braves gens de la Ville.

Les bâtiments exigent actuellement des réparations urgentes. Une entreprise locale a estimé les travaux à 1.200.000 F, mais cette Société n'a pas les fonds nécessaires et ne peut disposer que d'une somme de 600.000 F environ.

Au cours d'une récente réunion, Monsieur le Préfet tout d'abord et moi-même ensuite, nous nous sommes engagés à demander au Conseil Général et à la Commune une subvention particulière. C'est une œuvre très méritante.

Après échange de vues, le Conseil, à l'unanimité, vote au profit de la Société Ouvrière, une subvention de 200.000 F à inscrire au budget primitif de 1961./.

LE MAIRE. demande au Conseil de bien vouloir examiner quelques questions non portées à l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée.

1°) LE MAIRE. - Par lettre en date du 25 Juillet 1960, la Société E.E.R. nous demande de bien vouloir l'autoriser à installer un poste de distribution publique qui portera le n° 28, sur la route nationale n° 2 à la hauteur de l'Hôpital Communal de St-Jacques.

L'emplacement choisi faisant partie du domaine communal de l'Hôpital, je vous demande, Messieurs, de bien vouloir céder à cette Société une superficie de 30 m² qui sera à prélever sur 5 m. de largeur en bordure de la RN2 dans l'angle NE terrain de l'Hôpital.

Messieurs, voici le plan.

Je mets aux voix.

Olympe
Sauv. Fenis le 25/11/61
Adopté à l'unanimité.
Par le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Bololette

2°) LE MAIRE. - Messieurs, un terrain situé en face de l'école des Camélias nous a été proposé sur lequel pourrait être aménagé un parking. L'offre est raisonnable. Je vous demande de bien vouloir voter le principe sur de cette acquisition.

Après échange de vues, le principe est adopté à l'unanimité.

3°)

3°) LETRE de M. le RECEVEUR MUNICIPAL concernant l'indemnité^{spéciale} de gestion

Ministère des Finances

Département
de la Réunion

Saint-Denis, le 13 Septembre 1960

RECETTE - PERCEPTION
de SAINT DENIS

Le Receveur Municipal

à Monsieur le Maire de Saint-Denis

Objet:

Demande d'attribution
de l'indemnité spéciale
de gestion./.

Par délibération des 24 Août 1959 et 18 Décembre 1960, le Conseil Municipal avait bien voulu allouer à mes prédécesseurs l'indemnité spéciale de gestion, d'un montant annuel de 134.900 F résultant de l'application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté interministériel du 6 Juillet 1956.

J'ai l'honneur de solliciter le bénéfice de cette indemnité. Je vous prierais de bien vouloir accepter de proposer au Conseil Municipal de m'allouer l'indemnité spéciale de gestion, au taux annuel de 134.900 F, à compter du 19 Avril 1960, date de ma prise de fonctions.

La délibération pourrait préciser que, pour l'exercice 1960, l'indemnité sera répartie au prorata de chacune des gestions, soit, pour M. VALLEMAN (gestion du 1er Janvier 1960 au 18 Avril 1960) 40.470 F et pour M. LEPETIT -gestion du 19 Avril 1960 au 31 Décembre 1960) 94.430 F.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments dévoués./.

Le Receveur Municipal,
Signé: LEPETIT.

Le MAIRE. - Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité spéciale de gestion, sont inscrits au budget primitif de 1960.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.